INFORMATIONS GÉNÉRALES I.E.S.

CONDITIONS D'ACCÈS REQUISES

Les élèves résidant dans les communes de la région ont directement accès à l'établissement scolaire..... de .....

Pour s'inscrire, il est nécessaire de présenter au Secrétariat de l'établissement les **documents** suivants:

- Formulaire d'inscription
- 4 photographies
- Photocopie de la carte d'identité (des parents, des tuteurs ou de l'élève).
- Certificat d'inscription à la mairie ("empadronamiento")
- Photocopie du livret de famille, ou à défaut, du passeport ou de la carte de séjour.
- Photocopie de la carte de sécurité sociale.
- Photocopie du carnet de vaccination ou certificat équivalent.

HORAIRES

Horaire général de l'établissement : Du lundi au vendredi de ..... à ..... le matin, avec une récréation de ..... minutes (de ..... à ..... heures).

La journée scolaire est divisée en 6 cours de 50 minutes, avec 5 minutes d'intercours. Pendant cet horaire, les élèves du premier cycle (1ère et 2ème année de E.S.O.) ne peuvent pas sortir de l'établissement, même pendant la récréation.

Emploi du temps : Le professeur principal se chargera de le communiquer aux élèves ou à leurs parents lors de leur première rencontre en classe. Il leur donnera le détail de leur emploi du temps hebdomadaire correspondant à chaque matière.

Horaire du cours d'espagnol : C'est le professeur d'espagnol ou le professeur principal qui le communiquera aux élèves qui ne connaissent pas bien la langue. Cet horaire indiquera à quel moment l'élève devra quitter sa classe pour recevoir les cours de soutien dans la classe d'espagnol.

ORGANISATION

Équipe de direction: formée par le proviseur ou principal (Director/a), le conseiller principal d'éducation (Jefe/a de Estudios) et le/la secrétaire.

Équipe enseignante (Claustro) : formée par tous les enseignants des différentes matières.

Départements didactiques : formés par tous les professeurs enseignant les matières d'un même domaine.

Département d'orientation psychopédagogique : formé par cinq enseignants spécialisés en psychopédagogie, sciences/techniques, lettres, soutien en technologie et en pédagogie thérapeutique.

Département d'activités complémentaires et extrascolaires: formé par un professeur chargé de coordonner ces activités avec le reste des activités.

Commission de coordination pédagogique : formée par les responsables de chaque département didactique, par le conseiller principal d'éducation et par le proviseur.

INSTALLATIONS

L'ÉTABLISSEMENT ..... dispose des espaces suivants pour les différentes activités spécifiques :

* Salle de sports
* Pistes d'athlétisme
* Cafétéria
* Salle des fêtes
* Bibliothèque
* Laboratoires de:
  - © Sciences naturelles
  - © Physique
  - © Chimie
* Salles :
  - © Technologie
  - © Dessin
  - © Musique
  - © Audiovisuelle
  - © Informatique
  - © Espagnol
  - © Etc.

ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES

Elles ont lieu tout au long de l'année scolaire. Elles sont proposées par les différents départements didactiques et approuvées par le Conseil scolaire. Il peut s'agir par exemple d'une sortie à Saragosse, dans d'autres villes ou dans la région, de la visite d'une institution, etc.

Elles sont réalisées dans un but éducatif, afin d'étendre, de compléter et d'approfondir certains aspects travaillés en classe, et afin d'améliorer les rapports entre les différents membres de la communauté éducative.

Pour que l'élève puisse y participer, l'autorisation de la famille est obligatoire. (l'Établissement fournit le formulaire d'autorisation pour les activités)

FORMULES DE PARTICIPATION

Conseil scolaire : représentants de toute la communauté éducative (élèves, professeurs, familles, personnel non enseignant de l'établissement, mairie).

APA : représentants des parents d'élèves.

Assemblée des délégués : représentants des élèves de l'établissement.

ENTRETIEN AVEC LES FAMILLES

Le professeur principal tout comme le département d’orientation et l´équipe de direction disposent de permanences pour recevoir les parents d’élèves.

Nous sommes à votre disposition à :

.....

.....

Téléphone : ..... Fax : .....

E-mail : .....